L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 16 JUILLET.

—Le *Siècle* a publié, d'après le *Times*, une pièce fort curieuse. C'est le décret par lequel Rosas, alors président de la république de Buenos-Ayres, déposséda St-Martin de son titre de patron de cette ville. Le décret énumère d'abord les torts qu'on attribue à saint Martin:

Il n'a jamais été capable de préserver la ville des fièvres périodiques qui la ravagent, ni des sécheresses et des épidémies qui ont ruiné notre agriculture, nos moissons, nos troupeaux; ni des inondations qui, chaque année, détruisent une partie des travaux et des monuments de notre cité, située au bord de la rivière.

Bref, outre qu'il a ainsi négligé nos intérêts, la variole aurait décimé notre population si ses fâcheux effets n'avaient été enrayés par la vaccine qui a été introduite du dehors, tandis que notre saint patron restait indifférent et ne tentait pas le moindre effort pour nous délivrer de cet horrible fléau.

En conséquence de ces faits, ajouta le gouvernement de Buenos-Ayres, nous avons résolu et décrétons ce qui suit:

Article 1er. L'évêque français saint Martin de Tours, jusqu'ici reconnu comme le patron de cette ville, ayant trahi la confiance du peuple et du gouvernement, et nous ayant abandonnés dans l'intérêt de ses compatriotes, du traître Rienzares et des autres *sauvages*, est destitué à l'avenir des fonctions de patron de la cité de Buenos-Ayres, mesure nécessaire à la sûreté publique et à la protection efficace des droits dans la sainte cause de la confédération.

Article 2. En considération cependant de ses longs services, nous lui allouons, à titre de pension de retraite, quatre cierges de cire, d'une livre chacun, par an, plus une messe qui sera chantée à son autel, le jour de sa fête, dans la cathédrale.

C'est à saint Ignace de Loyola qu'étaient transférés tous les droits et pouvoirs de saint Martin.

LA MAFFIA.—On écrit de Rome, 18 juin:

Ne confondez pas la *Maffia* avec les brigands. Tous les brigands sont *maffiosi*, cela est vrai; mais tous ceux qui font partie de cette secte ne sont pas des brigands. Il y a des degrés. Du reste, voici un passage d'un rapport de M. Rasponi, préfet de Palerme, qui explique parfaitement cela:

"La Maffia envahit toutes les classes de la société. Le riche s'en sert pour préserver de la plaie incurable du brigandage sa personne et sa propriété; ou bien il s'en fait un instrument pour conserver cette puissante influence et cette prépondérance qu'il voit peu à peu lui manquer, grâce aux progrès des libres institutions (les députés, vous pouvez les classer dans cette catégorie); la classe moyenne en fait partie et l'exerce ou par crainte de vengeance, ou bien parce qu'elle la considère comme un puissant moyen pour acquérir une popularité malentendue ou pour obtenir des richesses, ou le but de leurs désirs ou de leurs ambitions. Le prolétaire se fait plus facilement *maffioso*, soit à cause de sa haine naturelle contre celui qui possède quelque chose, soit parce qu'il est habitué à réagir contre l'autorité publique et ses actes, soit pour l'aversion qu'il éprouve généralement pour le travail et l'occupation."

Telle est la société en Sicile.

Je crains, et bien sérieusement, que la lutte ne prenne une mauvaise tournure.

—On écrit de Mayence à la *Volkszeitung* de Berlin que les deux individus arrêtés à Mayence comme espions français sont des Anglais, qui avaient des papiers en règle et qui ont été remis en liberté. "On devrait, dit à ce sujet la feuille berlinoise, être plus circonspect en Allemagne en ce qui concerne la découverte des espions, d'autant plus que l'on y blâme souvent les craintes exagérées que les Français montrent sur ce terrain.

—Une étude de M. Louis Régis sur la presse anglaise, que publie le *Moniteur Universel*, expose avec quelque détail, le mécanisme d'un journal hebdomadaire fort original qui fleurit chez nos voisins, *The Matrimonial*.

Deux pages sont consacrées aux annonces; les deux autres aux demandes de gens qui désirent se marier.

L'agent, si l'on veut bien lui envoyer son vrai nom, s'engage à garder scrupuleusement le secret. Il l'inscrit dans ses livres en y joignant un numéro qui seul paraîtra imprimé dans le journal. Les lecteurs et les lectrices sont avertis qu'il y a beaucoup plus de chances de réussir en livrant son vrai nom qu'en envoyant seulement un pseudonyme. Si les aspirants au mariage veulent consulter personnellement le directeur du journal, ils doivent lui remettre préalablement cinq shellings. Pour donner une idée de ce genre inédit de journal, nous en extrairons au hasard deux paragraphes.

Voici maintenant un double spécimen des offres et des demandes du *Matrimonial*:

1101. Paquerette, une jeune personne bien née, auteur et compositeur de musique, désire rencontrer un véritable *gentleman* anglais qui aurait le désir de se marier; il doit être âgé de vingt-huit à trente ans au plus. Paquerette a vingt-cinq ans. Elle est accomplie; elle a des talents, et la passion de la nature. Elle sait apprécier tout ce qui est beau et digne d'admiration. Sa taille est moyenne; elle a les cheveux châtains et les yeux bleus. Son cœur est affectueux; mais hélas! elle ne possède pas ce puissant attrait: *l'argent*. Si quelque homme croit qu'elle puisse lui convenir, on pourra échanger les photographies. L'éditeur a son adresse.

1111. Un beau jeune homme aux cheveux noirs, âgé de trente-sept ans (cinq pieds onze pouces anglais de taille), vient d'hériter d'un titre et d'une grande propriété, mais tellement hypothéquée qu'il ne peut la faire valoir. Il désire épouser une jeune personne, la fille ou même la veuve d'un marchand, qui serait désireuse de fréquenter la meilleure société. Elle ne doit pas avoir moins de 25,000 à 30,000 livres sterling. La moitié de la somme pourrait être placée suivant les intentions de la jeune femme. Le demandeur préférerait qu'elle eût un bon caractère et une jolie figure. L'éditeur a l'adresse.

Ce qui aurait quelque intérêt au point de vue philosophique, ce serait de savoir combien *The matrimonial* réussit de mariages, puis ce que deviennent ces conjoints et s'ils sont aussi heureux que les ménages où la publicité n'a point eu à intervenir.

LES TRAMWAYS DE PARIS.—On a fait hier, dit la *Patrie*, l'essai des voitures qui vont desservir la ligne des tramways de la place de l'Etoile à la Villette. Ces expériences ont été si satisfaisantes qu'on n'a pas cru devoir les continuer jusqu'au soir. Un seul obstacle s'est présenté: dans certains endroits du parcours, les branches des arbres pourraient gêner les voyageurs de l'impériale. La compagnie des omnibus va demander l'autorisation de faire disparaître ce petit embarras, et dans deux ou trois jours il n'existera plus.

L'exploitation de la ligne commence demain. Nous avons déjà dit que les voitures contiennent quarante-huit places. Ajoutons que chaque voyageur dispose d'une largeur de 45 centimètres. La caisse a une largeur de 2 mètres, ce qui permit à l'agent de la compagnie chargé de la recette de circuler sans gêner les voyageurs. Il n'y a qu'une plate-forme à l'arrière, où l'on se tient debout.

L'aération se fait au moyen de châssis mobiles, sans qu'il puisse se produire de courants d'air. Des stores empêchent l'action du soleil.

Ces voitures diffèrent de celles en usage dans les nouveaux tramways, tant à Paris que dans les diverses capitales, en ce que leur avant train est mobile, et qu'elles peuvent évaluer comme des voitures ordinaires, abandonner la voie en cas d'obstacle et la reprendre à la volonté du cocher.

Elles sont munies d'un cadran-compteur pour le contrôle et d'une machine à timbrer les cachets de correspondance.

Elles sont peintes en brun, rehaussées de figures d'or; les roues sont en fer avec cercle en acier; elles ont un mètre de diamètre; elles marchent à deux roues à boudins du même côté, le peu de durée du parallélisme des voie ne permettant pas de marcher à quatre boudins sans imposer aux chevaux des difficultés de traction énormes.

ELOGE DU PARAPLUIE.—M. Arthur Mangin consacre à l'éloge du parapluie, dans le *Journal de la vie domestique*, de M. Henry Ballairo, un intéressant article. "Ce fut à son parapluie que Louis-Philippe dut, en grande partie, la popularité qu'il rencontra au début de son règne. Le peuple français, peuple éminemment économe, se trouvait bien représenté par ce roi qui s'habillait comme tout le monde, ménageait ses vêtements et se munissait d'un parapluie pour ne pas gâter son chapeau.

Dans l'antiquité, chez les Grecs, à certaines fêtes de Cérès, de Bacchus et de Mercure, on déployait un parasol au-dessus de la divinité: c'était une marque de respect. Les dames athéniennes et romaines, allant par la ville, se faisaient suivre d'une esclave portant leur parasol; et lorsqu'à Rome les patriciens asservis et les affranchis opulents se mirent à imiter les femmes dans leurs raffinements de luxe et jusque dans leur toilette, ils adoptèrent le même usage, qui se conserva en Italie, dans les classes aristocratiques, après la chûte de l'Empire romain.

Le parasol fut, au moyen âge, un des insignes de la papauté, et dans les cérémonies religieuses il fallait l'office du dais, qui ne fut inventé qu'au treizième siècle. A partir du seizième siècle seulement, on le vit adopté en France comme accessoire de toilette par les dames du haut rang. Ce fut Catherine de Médicis qui l'introduisit à la cour de France.

—Un nouveau remède vient d'être découvert pour la morsure de ce terrible serpent qu'on appelle le serpent à sonnettes; et ce remède n'est autre que la bile du reptile lui-même. Un facteur de la poste qui avait été mordu par un de ces serpents dans le Texas dit avoir éprouvé les effets bienfaisants et presque instantanés de cet antidote. Il paraît d'ailleurs que ce procédé de guérison est assez fréquemment en usage parmi les Indiens.

—Les compagnies de chemin de fer en Egypte font couvrir les bouillottes de leurs locomotives avec des peaux d'hippopotames pour les protéger contre l'action de la rouille.

APPEL

EN FAVEUR

des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Il y a un mois à peine, les rapports reçus du Midi de la France, annonçaient que les récoltes présentaient une apparence magnifique et tout semblait promettre à cette région une année prospère et heureuse. Hélas! Quelques jours ont suffi pour couvrir d'un voile de deuil les riantes vallées qu'arrosent la Garonne, le Tarn et l'Adour. Aux dégâts déjà considérables occasionnés, au commencement du mois de juin, par des pluies torrentielles, est venue s'ajouter une effroyable dévastation produite par une inondation, dont il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes. Une fonte prématurée des neiges a déversé dans tout le bassin de la Garonne et de l'Adour, des montagnes d'eau qui, s'ajoutant aux flots déjà débordés des rivières, ont jeté partout la ruine et la mort. Les dépêches télégraphiques ne nous donnent, sans doute, qu'une idée imparfaite de la désolation qui a remplacé dans les villes, les villages et les campagnes la joie et l'espérance.

Pour que des quartiers d'une grande ville, des ponts en pierres comme ceux de Toulouse et de Tarbes, des villages entiers aient été détruits par les eaux, il faut que le fléau ait eu une puissance dévastatrice sans précédente, et le cœur se serre à la pensée des ravages et des ruines que les flots ont causés sur leur passage.

Cette catastrophe inattendue a pris les proportions d'une calamité nationale. Le chef de l'Etat, l'Assemblée et les populations de toutes les parties de la France ont noblement répondu aux cris de détresse qui leur arrivaient des régions inondées. Mais le désastre est incalculable et il ne pourra être réparé que partiellement par les contributions publiques et particulières.

Plusieurs milliers de personnes ont péri et bien des familles vont rester sans soutien. Cent milles personnes, nous dit une dépêche, n'auront pendant des mois d'autres moyens de subsister que les ressources qui leur seront fournies par la charité publique. Nous ne savons à combien de milliers s'élève le nombre de ceux qui ont perdu avec leur récolte de cette année, leurs animaux, leurs instruments aratoires et les éléments de plusieurs récoltes à venir.

En présence d'un si grand malheur—nouvelle épreuve qui frappe la France au moment où elle se flattait d'avoir déjà réparé les pertes matérielles que lui avait fait éprouver une guerre funeste—les Français résidant à l'étranger ne pouvaient rester insensibles aux souffrances de leurs compatriotes.

Sur l'invitation de quelques-uns d'entr'eux un assez grand nombre de français habitant la Nouvelle-Orléans se sont assemblés et ont constitué un comité qu'ils ont chargé de recueillir des souscriptions pour venir au secours des victimes de cette terrible inondation.

Le comité adresse cet appel à tous ses compatriotes de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses de la Louisiane avec la conviction profonde qu'il sera bien accueilli partout.

Le comité n'ignore pas la gêne et la misère qui pèsent malheureusement sur toutes les classes de la population en Louisiane, mais il pense que chaque français voudra, pour cette occasion exceptionnelle, contribuer dans la limite de ses moyens ou du possible, au fonds de secours qui sera envoyé en France comme témoignage de sympathie envers ceux de nos compatriotes du Midi qui ont été atteints par le fléau.

Si le comité ne fait pas un appel direct à la population louisianaise, qui a témoigné d'une façon si généreuse de ses sentiments d'humanité et de ses sympathies pour la France à l'occasion de la dernière guerre, c'est qu'il ne lui paraît pas convenable, dans les conditions exceptionnelles qui ont imposé de si lourds fardeaux à la Louisiane, de demander à d'autres qu'à ceux qui sont nés en France, de s'imposer un nouveau sacrifice. Mais ce sera avec un profond sentiment de reconnaissance qu'il recevra les contributions qui lui seront envoyées par tous les amis de l'humanité et de la France qui résident en cet Etat.

Le comité prie instamment tous ceux qui sont disposés à contribuer à l'œuvre de secours, de vouloir bien remettre leur offrande aussitôt que possible, afin que l'envoi des fonds puisse être effectué dans un bref délai. Donner à propos est donner doublement.

Cette recommandation s'adresse à ceux de nos compatriotes des paroisses qui seraient disposés soit à envoyer leurs contributions directement au comité, soit à organiser eux-mêmes des comités locaux.

Les porteurs de listes sont également priés d'effectuer un premier versement des sommes qu'ils auront déjà recueillies, du 15 au 20 courant, entre les mains du trésorier.

Le comité fait appel, pour l'aider à remplir dignement sa mission, au concours de tous ses compatriotes et de toutes les âmes généreuses qui savent compatir à l'infortune.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1875.
Au nom du comité de souscription,
Le président,
FÉLIX LIMET.

Le secrétaire,
J. B. MONDIEGT.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR

des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Des listes de souscription pour venir au secours des malheureux victimes de l'inondation dans le Midi de la France, sont déposées aux adresses suivantes:

Membres du comité:

Président honoraire: M. le VICOMTE D'ABZAC, consul de France, rue St-Louis;
Président: FÉLIX LIMET, bureaux de l'*Abeille* rue de Chartres No 73;
Vice-présidents: Joseph Girod rue du Maine No 72;
Edgar Larue, Cour Gallier;
D. Pochelu, rue du Canal No 102;
G. Maylié, rue Calliope No 83;
Alex. Hausse, au City Hotel;
Th. Forest, rue Hancock, (3e district.)
Hte. Salomon, rue Vieille-Levée No 78;
L. Turle, hôtel Washington, à Milneburg;
F. Tujague, rue de Chartres No 14;
D. A. Chaffraix, rue la Donane No 54;
Editeur du *Propagateur Catholique*, rue Royale No 167;
Trésorier: J. B. Camors, rue Tchoupitoulas No 61;
Secrétaire: J. B. Mondiegt, banque des Workingmen, rue du Canal No 94;
Membres: Ernest Mérilh, maison A. Rocheraau & Co., rue St-Louis;
Léon Godchaux, rue du Canal No. 81;
Jean Schweitzer, rue Royale No. 166;
E. Guillemet, rue de la Douane No. 53;
B. Anthony, coin Ursulines et Peters;
J. P. Dubarry, Marché Dryades;
Théo. Gollain, coin du Maine et Vieille-Levée;
Jules Manaux, coin Poydras et Remparts;
P. Gendre, rue des Magasins, coin Penniston, (6e district);
F. Renaudin, Marché Ste-Marie;
L. Gregoire, rue St. Andrew No. 248 et Magazine Market;
J. Bayle, rue de Chartres No. 40;
J. Sensac, rue Ste-Anne, coin Chartres;
G. Bonnecarrère, maison Blanche, rue du Canal;
Arthur Jario, restaurant Boudro, Milneburg;
M. Verguiole, rue Decatur No. 73;
P. Canteron, rue Bienville No 441;
P. Marcou, rue Baronne, coin Poydras;
John Strenna, rue Bourbon No 16;
R. de Gas, rue Commune No. 161;
J. P. Dutrey, Marché Dryades;
C. Gouzy, rue des Français No. 133;
J. Desca, rue Vieille-Levée No. 53, coin Bienville;
Léon Vallon, rue Gravier No. 182;
J. Ségassie, rue Vieille-Levée No 17;
E. Laffon de Ladébat;
A. Walz, rue Conti No. 24;
L. Chaplain, rue Royale No. 18;
L. Grand, cour Gallier rue Carondelet;
A. Parie, rue Bourgogne No 86;
B. Bobée, marché Tremé;
Antoine Alciator, rue St. Louis No 65;
St. Cyr Fourcade, rue du Canal, coin Remparts;
F. Carrère, rue Peters No 8 (9e District);
André Madlhes, marché Poydras;
A. Jas, rue de Chartres No 103;

François Carrazé, aux Abattoirs;
A. Bonnet, rue Royale No —;
Jacques Alt, encoignure Pologne et Amour;
Paulin Petiton, à St. Jean Baptiste;
J. Chipot, à Alger;
A. Dudoussat, Passage de la Bourse No 136

Collége Commercial de Dolbear

263.........Rue du Canal.........263

AU TROISIÈME ETAGE, est ouvert toute l'année, de 8 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 80 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames.

N. B.—Privilèges d'élève à vendre.

LEVI DOLBEAR, président.

Liste des Récompenses qui seront décernées par l'Association des Cultivateurs-fruitiers des Etats du Golfe, à la 3ème Foire Annuelle, 14, 15 et 16 Juillet 1875.

CLASSE I.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$50
Pour la collection de même nature venant en second ordre	30
Idem, venant en troisième ordre	15

CLASSE II.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$25
Idem, venant en second ordre	15
Idem, troisième ordre	10

CLASSE III.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fleurs, d'Arbustes et de Plantes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$25
Idem, venant en second ordre	15
Idem, troisième ordre	10

CLASSE IV.

Pour le plus grand et le meilleur déploiement des genres contenus dans les trois classes ci-dessus en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$50

CLASSE V.

Pour la plus grande et la meilleure collection, soit de Pommes, soit de Poires, soit de Pêches ou de Raisins, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$10
Idem, venant en second ordre	5
Idem, troisième ordre	3

CLASSE VI.

Pour la plus grande et la meilleure collection soit d'Oranges, soit de Figues, soit de Prunes ou d'autres espèces de fruits cultivés, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence	$5
Idem, venant en second ordre	3
Idem, troisième ordre	2

CLASSE VII.

Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de légumes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence	$5
Idem, deuxième ordre	2
Idem, troisième ordre	1

CLASSE VIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de Fleurs, ou d'Arbustes ou de Plantes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence	$3
Idem, deuxième ordre	2
Idem, troisième ordre	1

CLASSE IX.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence	$25
Idem, deuxième ordre	15
Idem, troisième ordre	10
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence	5
Idem, deuxième ordre	3
Idem, troisième ordre	2

CLASSE X.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence	$10
Idem, deuxième ordre	5
Idem, troisième ordre	13
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux	3
Idem, deuxième ordre	2
Idem, troisième ordre	1

CLASSE XI.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence	$15
Idem, deuxième ordre	10
Idem, troisième ordre	5
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux	5
Idem, deuxième ordre	3
Idem, troisième ordre	2

CLASSE XII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits secs, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence	$10
Idem, deuxième ordre	5
Idem, troisième ordre	3
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque de fruits secs	3

CLASSE XIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de vins provenant de vignes cultivées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération la variété et l'excellence	$20
Idem, deuxième ordre	10
Idem, troisième ordre	5
Pour le meilleur specimen de vin provenant d'une espèce quelconque de raisin ou d'autres fruits	5

CLASSE XIV.

Pour la plus grande et la meilleure collection de liqueurs fabriquées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence	$10
Idem, deuxième ordre	5
Idem, troisième ordre	3
Pour le meilleur specimen d'une liqueur quelconque provenant d'une seule espèce de fruits	3

CLASSE XV.

Pour le plus grand et le meilleur déploiement de fleurs coupées, en prenant en considération l'étendue, la variété, l'excellence et la symétrie	$5
Idem, deuxième ordre	3
Idem, troisième ordre	2

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennie et Nouvelle Levée.
45 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
63 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Bassin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Darbigny et Conti.
213 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
233 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grandes Hommes.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

DIVERS.

Société de secours de 1875.

APPEL AU PEUPLE

En faveur des personnes sans emploi.

VU le grand nombre de personnes qui sont actuellement sans emploi, à la Nlle Orléans, à cause du déplorable état des affaires, la suspension des travaux publics et l'absence de manufactures; vu la morte saison et l'augmentation alarmante de la misère au milieu de nous—le comité demande, au nom des malheureux, des secours en vivres et en argent, secours qui lui permettront d'accomplir la mission pour laquelle la Société a été créée.

Les fermiers de l'Etat sont priés de faire savoir le nombre de travailleurs et de travailleuses qu'il leur faut.

Adresser l'argent à l'un des membres du comité et les provisions au No 88 de la rue du Camp.

W. J. BEHAN, 14 Nlle Levée.
R. M. MONTGOMERY, 87 Camp.
F. S. WILTZ, 31 Perdido.
W. A. BELL, 18 Union.
J. M. PUTNAM, 61 Carondelet.
C. E. GIRARDEY, 31 Camp.
JNO. I. ADAMS, 47 rue Peters.
W. H. HARRIS, 66 Camp.
S. M. WIGGINS, 59 Camp.
THOS. A. ADAMS, Président.
JOHNSON ARMSTRONG, Vice-Président.
1 juin J. C. POTTS, Secrétaire.

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, EDGAR LARUE.

11 juil 75—1an

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies.

Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No 134 de la rue Baronne.
Stephen Krause, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin de sellerie du No 291 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gen. Taylor et Magasins.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 388 rue du Camp.
A. J. Wicks, 163 rue St-André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 449 rue Dryades.
Eugène Krath, propriétaire du Pelican Brewery, No 232 rue Villeré.
George Steuernagel, 188 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 193 rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 95 rue Gaieuné.
Capt. Jas. A. Sylvester, 243 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 231 rue Magasins.
Mme E. Siebrandt, sage-femme, 324 rue du Camp.
H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.
G. T. Theisman, grocer, 284 rue des Magasins.
18 mars—1 an.

Wm. H. SHEPARD,

106.........RUE DU CAMP.........106

Agent général pour la vente de la Machine à fourbir, patentée, de Pirrong.

Patentée du 13 octobre 1874.

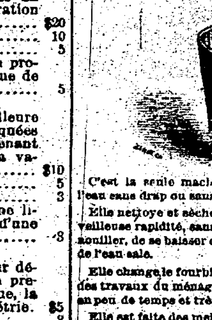

C'est la seule machine du monde qui prend l'eau sans drap ou sans éponge.

Elle nettoye et sèche le plancher avec une merveilleuse rapidité, sans qu'on ait besoin de s'agenouiller, de se baisser ou de mettre la main dans de l'eau sale.

Elle change le fourbissage—le plus désagréable des travaux du ménage—en une tâche qui se fait en peu de temps et très aisément.

Elle est faite des meilleurs matériaux; elle dure et on garantit que l'acheteur en sera content.

A vendre par E. F MIOTON, QUEYROUZE & BOIS, STAUFFER, MACREADY & CO. RICE BROS & CO., W. C. SHEPARD & CO. SAMUEL E. MOORE, BRIGGS, PAYNE & CO., SCHMIDT & ZIEGLER et un grand nombre d'autres maisons.
22 mai—3m

L. GIROT,

Tailleur et Marchand de Linge fait.

AU No 11 DE LA RUE DU CAMP,

informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises du meilleur goût et de première qualité.

Chacun est invité à venir faire son choix pour le printemps et l'été. On trouve tous les avantages dans l'établissement de M. GIROT: belle étoffe, coupe élégante et prix réduits pour du comptant. M. Girot lui-même coupe toute sa commande et garantit tout ce qu'il entreprend.

Son stock d'habillements confectionnés est aussi fort remarquable et il est offert à des prix selon le temps.
18 nov—1an

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée en Decatur,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En main un assortiment général de Groceries Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations
1 nov—1 an

Chaussures.

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,

Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de ce genre dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; le mettant à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau	$5.50
Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau	$4.50

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.

M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au moyen de cuivre ou fil de fer, mais de demander, pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.

13mai—1an E. CABAUD.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD

De Chaussures à Vis.

153.........Rue Royale.........153

Entre St-Pierre et Toulouse.

Et 28 rue St-Charles.

PIERRE PAVIA,

INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT des chaussures à Vis en tous genres Garanties indévissables.

Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1873 et en argent en 1875.
20 avril—1an

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 29 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. RENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les père et mère ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans

Au No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union.

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivière et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.

J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Victor Maignan, W. R. Schmidt,
L. F. Génerès, A. Bonnecaze,
E. Salcy, H. Labasse,
J. Bayle, E. Gally,
A. Chiapella.
23 fév—1an

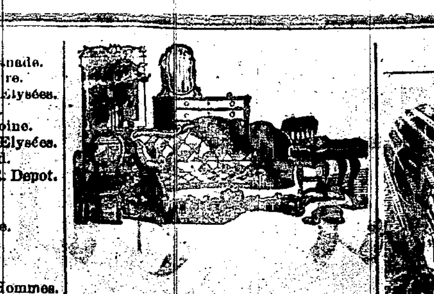

Jos. B. Hubbard

FABRICANT

ET

MARCHAND

DE

MEUBLES

TAPISSERIE,

MATELAS,

OREILLERS,

TRAVERSINS,

en mousse, crin et plumes.

—

Je viens d'opérer une nouvelle réduction dans mes prix et je mets en vente le plus grand choix de Bois de Lits, Armoires, Bureaux, Chaises, Tables, Lavabos, &c., qui se trouve dans le Sud.

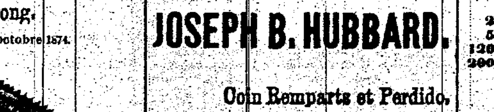

JOSEPH B. HUBBARD.

Coin Remparts et Perdido.

Marchand de Glaces françaises, allemandes et américaines, avec cadres dorés ou en noyer, pour dessus de cheminées ou panneaux, avec ou sans consoles.

—

Magnifiques Armoires à glace, simples ou doubles, en acajou, bois de rose, noyer ou chêne.

Plumes d'oies vivantes. Porte-Linge.

JOSEPH B. HUBBARD

Fabricant et Marchand,

De Meubles de Salon, Sofas, Canapés, Fauteuils, Chaises longues et Berceuses.

MATELAS A RESSORTS, ECHELLES DOUBLES,

Les meilleurs ressorts pour Matelas.

Ample satisfaction garantie.

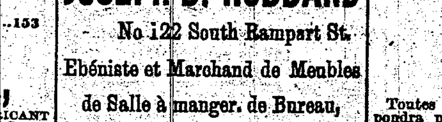

JOSEPH B. HUBBARD

No 122 South Rampart St.

Ebéniste et Marchand de Meubles de Salle à manger, de Bureau, de Vestibule et de Bibliothèque.

Meubles de Cuisine, d'Office, de Galerie et de Jardin.

—

Je continue la liquidation de mes affaires et je vends tout mon stock, en lots et à la pièce, aux prix les plus bas.

Conditions: Comptant.

JOS. B. HUBBARD.

122 Remparts, coin Perdido,

LOTERIE.

OCCASION RARE.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—FERA—

Le SAMEDI, 25 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtre de la ville. Il sera accompagné d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à	$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or, Du 25 décembre 1875,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans. Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

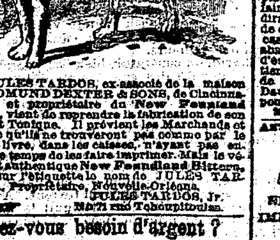

MR. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'il ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans le caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.

JULES TARDOS, Jr.
No 71 rue Tchoupitoulas.

Avez-vous besoin d'argent?

ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1, par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.

J. BISSON.
14 fév—1an, coin Dauphine et St-Louis

VENTES JUDICIAIRES.

J. H. Montague & J. R. C. Lewis vs. Weil & Frère.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 8588. En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 juillet 1875, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 27 de juillet 1875, à midi, au No 23 & 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un lot de GROCERIES, LIQUEURS, &c, suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Dargue & Co. vs. Gustave Sabatier.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,891—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au Deuxième District de cette ville, de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste-Anne, Du Maine et de Chartres, mesurant quarante pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent-vingt pieds, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve et des héritiers de feu Antoine Boudousquié, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8juil—21

Ed. F. Stockmeyer & Co. vs. H. Hirschburg.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 6567—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er juillet 1875, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, vingt (20) de juillet 1875, à 10½ heures A. M., sur les lieux et après désignés, à la vente publique et adjudication de

L'installation du magasin situé No 172 rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, ainsi un hangar ou toiture dans la cour, derrière.

Et à 5 heures P. M., à mon entrepôt, Nos 23 et 25, rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville,

Les marchandises, articles de Modes et Nouveautés, transportés du magasin susdit.

Le tout saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus et suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8juil—21

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104.........rue du Canal.........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:		
Sur risques de feu	$569,621 05	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivière	56,963 08	
Total des primes		$678,180 22
En moins, primes non expirées		121,498 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 22
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$287,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivière	32,344 05	
	$327,476 90	
Taxes	25,609 18	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	84,920 07	
		$454,266 67
Profit		$102,425 55

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 62
Bons de la ville	215,310 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,411 90
Billets garantis par hypothèque et gages	227,278 85
Effets à recevoir	88,817 00
Primes en voie de recouvrement	94,604 73
Bons de l'Etat	650 00
Actions d'assurance	19,124 44
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	370 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5050 00
En caisse	106,587 29
	$1,223,889 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. 22 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875:

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 74
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$88,587 48	
Sur risques de mer	18,467 61	
Sur risques de rivières	33,538 81	$140,589 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêt, escomptes, &c.	73,706 32	$214,094 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$43,874 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,942 32	$99,817 34
Prêts sur actions, sur demande	137,439 52	
Argent en banque	63,089 96	200,529 54
Propriétés foncières		118,756 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		158,461 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c		27,814 11
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.

Guérison de la Consomption,

Aux éditeurs de l'*Abeille*.

Messieurs—Veuillez annoncer à vos lecteurs que j'ai

Un remède souverain pour la Consomption, pour tous les maux de gorge et toutes les affections pulmonaires, que j'ai guéri des centaines de cas et donnerai

$1000.00

dans un cas où il ne ferait pas de bien au malade. Ce remède m'inspire une telle confiance que je l'enverrai une fois, gratis, à la personne qui me le fera demander.

Veuillez montrer cette lettre à celles de vos connaissances qui souffrent de maux de gorge ou de maladies de poumons et obligez

Votre serviteur,
DR. E. F. BURT.

20 fév—6m 69 William Street, New-York

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes. &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 3 heures.
8mars—1an

ANT. CARRIERE, G. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c., &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives,

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool et Bordeaux.

VENTES A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON.

PROPRIÉTÉ DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Ilet de prix dans la rue Claiborne, Subdivisé en 24 terrains. Vente au gré des acheteurs.

Dans l'affaire Charles Case, receveur du First National Bank Cour de Circuit des Etats-Unis, District de la Louisiane, Dossier No 7244.

Vente à l'encan, à longs termes.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 5 de la rue Carondelet. SAMEDI, 17 juillet 1875, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, en cette ville—en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Woods, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District de la Louisiane—en date du 5 juin 1875, dossier de la Cour No 7244, dans la susdite affaire, il sera vendu, à l'enchère publique—

CET ILET DE TERRE, DE PRIX situé dans le Troisième District de cette ville, Ilet No 25 compris entre les rues Claiborne (jadis St-Avid) Derbigny (jadis Prosper), Union et Bagatelle ou Bourbon—subdivisé en 24 terrains qui ont les dimensions suivantes:

Les terrains Nos 1 à 10, inclusivement, ont chacun environ 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Claiborne et Bagatelle et le terrain No 10 forme l'angle des rues Claiborne et Union.

Les terrains No 11 et 12 ont chacun 35 pieds 1 pouce de face à la rue Union sur une profondeur de 154 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les terrains No 13 et 14 ont chacun 35 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur de 154 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les terrains Nos 15 à 24, inclusivement, ont chacun environ 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain No 15 forme l'angle des rues Derbigny et Bagatelle; le terrain No 24 forme l'angle des rues Derbigny et Union. Le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, au pied américain, d'après un plan dressé par Chas. A. De Armas, architecte, daté du 17 juillet 1872, et exposé actuellement à la Bourse d'encan St. Charles.

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans, 6 pour cent d'intérêt, tous les clauses d'usage—hypothèque spéciale, privilège de vendeur et honoraires d'avocat—10 pour cent sur toutes les enchères devra être payé comptant. Les acquéreurs pourront payer le tout comptant.

Les actes de vente, y compris toutes les taxes dues et payables en 1875, par devant Andrew Hero Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.
13juin—15,20 23juin—1,11 juil au 17 juil

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53

(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER;

Et importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

12 déc—1an Nouvelle-Orléans.

Guérison gratuite des crises!!!

TOUTE personne atteinte de crises est priée de s'adresser au Dr PRICE, qui lui enverra une bouteille de son remède, par express,

GRATIS!

Les seuls frais sont ceux de l'exprès, lesquels, vu l'étendue de mes affaires, se montent à peu de choses.

Il étudie

Les crises ou l'épilepsie

depuis nombre d'années, il garantit que son remède opérera une guérison.

Ne manquez pas de lui en demander une bouteille; elle ne vous coûtera rien.

Et vous Guérira,

quelque opiniâtre que soit le mal, quel que soit le nombre de remèdes que vous ayez essayés en vain.

Il envoie les circulaires et les témoignages

Avec la bouteille.

Donnez votre adresse, votre bureau de poste etc. et

Adressez votre demande au

Dr. CHAS. T. PRICE,
67 William street, New York.

20 fév—1an

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, il n'a pas besoin d'en acheter une seconde. La première fois que je fis part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans, je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades préfèreront mon remède et voudront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des certaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par

W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rues Magasins et Thalia, Nlle-Orléans Lne.
3nov—1an

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,

NLLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN 1866,

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster, J. Kohn, R. F. Theurer,
G. H. Braughn, Geo. Binder, P. Thormählen,
H. Curtius, G. L. L. Mayer, J. Voekel,
C. Del Bondio, H. Oerting, Frank Vattar,
P. W. Dielmann, H. Redwitz, J. J. Weckerling,
A. Gaiser, L. Reder, J. A. Webert,
L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zuberbier,
J. Hassinger, H. Schultz, F. M. Ziegler.
3juin—1an

NEUVIÈME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37.........Rue Carondelet.........37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE.

Sur risques d'incendie	$380,678 53	
Sur risques de rivières	231,529 78	
Sur risques de mer	44,118 41	$656,419 99
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1874	$89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667 50
Montant net des primes		$555,752 49
PERTES PAYÉES, SAVOIR:		
Sur risques d'incendie	$124,967 90	
Sur risques de rivières	126,482 58	
Sur risques de mer	8,320 65	$269,770 53
Réassurances	14,380 62	
Réfaction (rebate)	15,492 61	
Taxes d'Etat et de Ville	22,618 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	82,299 81	
Profits et pertes	15,031 40	$390,582 63
Balance		$145,169 86
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054 67
		$250,224 53
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000 00
Bénéfices net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 53
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130 00
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse	$394,483 15	
Comptes en voie de recouvrement	60,323 47	
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,923 04	
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 45	
Actions de banques et autres actions	218,103 45	
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66	
Bons de la ville et autres bons	110,631 56	
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00	
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00	
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00	
Propriétés foncières	60,135 60	$1,486,215 88
PASSIF:		
Capital	$1,100,000 00	
Réserves pour risque non expirés	89,742 0	
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1871)	177,655 22	
Casuel (surplus)	118 818 65	1,486,215 88

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, de quoi fait six pour cent par année le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($171,789 55) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secr.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. J. Johnson, A. Britton,
John I. Noble, A. K. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Warren, James S. Prestidge,
H. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
J. A. Yates, E. H. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
E. F. Robinson.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Miroirs de toilettes, Miroirs de barbiers, glaces, lingerie, "notions", bouillons, bonneterie, etc., etc.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur, VENDREDI, 16 du courant, à 10 heures et demie du matin, à leur salles d'encan, No. 8 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans aucune réserve, le susdit stock de marchandises.

Conditions à la vente. 16 juil—

PAR M. W. NEWMAN.

400 caisses bottes, souliers et brodequins

PAR M. W. NEWMAN, H. STERN, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 16 juillet 1875, à 11 heures du matin, à sa salle d'encan, No. 62 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille-Levée—

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants, ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

16 juil—1t

PAR O. VALETON,

Macaroni, Vermicelle, Pâte de Tomates, Champignons secs.

PAR O. VALETON, encanteur—VENDREDI, 16 juillet, à 11 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la levée, en face du marché français, en débarquement de la barque Eros de Marseille—

200 caisses Macaroni, Vermicelli et Pâtes assorties.
20 fer blancs de Pâte de Tomates.
2 Champignons secs.

Pois vache!! Pois vache!!

PAR O. VALETON, Encanteur,—SAMEDI, 17 juillet, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'entrepôt, rue Commerce, entre les rues Lafayette et Girod.

500 sacs Pois vache. plus ou moins.

Conditions—Comptant. 14 juillet—

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Commune et Baronne.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1875.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Dividende payable sur les anciennes actions seulement.

LE 15 du courant, à une réunion des directeurs de la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende payable par ancienne action de la compagnie—dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé à partir du 5 juillet.

Les livres de transfert, pour les anciennes actions, seront fermés du 25 du courant au 5 juillet inclusivement.

W. S. BROWN,
Trésorier.
20 juin—1m

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1874.

A Messieurs les Membres sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 12 décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes	196
Femmes	65—soit 261

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes	125
Femmes	56—soit 181.

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 25 bons. Les docteurs Land y, Hava et de Ranaset, ainsi que messieurs Jas et Chaacha, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les médicaments nécessaires à ces malheureux. La direction, interprète de la société entière, offre à ces messieurs ses sincères remerciement.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement 2 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 140.

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873	$1,77 65.
Reçu en 12 mois (bal et cotisations)	2,267 75—$24

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droite à 287 logements et 494 repas	$169 90
Secours en argent à divers nécessiteux	62 10
Aux inondés de la Louisiane	50 00
Cours d'anglais, 12 mois à $15	180 00
Location du bureau, employé	1,132 55
Annonces, imprimés	76 65—1651 60
En caisse aujourd'hui, 12 décembre 1874	612 85

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

RAPPORT SUR L'ETAT DE SITUATION —DE LA—

Banque Nationale de l'Etat

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le Vendredi, 31 décembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,316,877 24
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	558,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	33,856 84
Dû par des agents de rachats et réserve	50,313 12
Dû par d'autres banques nationales	22,217 80
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	258,863 97
Propriété foncière, meubles et installations	151,649 75
Primes payées	65,600 00
Echanges pour le Clearing House	156,951 94
Billets d'autres banques nationales	52,429 00
Petite monnaie, y compris les nickels	2,048 90
Espèces, y compris des billets du Trésor payables en or	15,339 43
Billets, légal tender	350,552 00
Cinq pour cent, fonds de rachat	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis autres que le fonds cinq pour cent de rachat	6,000 00
Total	$3,256,231 99

PASSIF.

Capital	$850,000
Surplus	23,156
Billets de banque nationale, non-payés	560,000 00
Dividendes non-payés	6,398 15
Dépôts individuels	1,787,648 60
Dû à d'autres banques nationales	11,135 57
Dû à des banquiers et des banques d'Etat	70,982 35
Total	$3,256,231 99

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 janvier 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:
BARMON DOANE,
ALF. MOULTON,
SAM'L FRIEDLANDER.

12 janv—

Banque Nationale de l'Union,

A LA NOUVELLE-ORLEANS

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires le JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$767,305 80
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	306,555 09
Dûs par des agents de rachats et de réserve	60,057 00
Dû par d'autres banques nationales	950 60
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	45,894 69
Propriétés foncières, mobilier et installation	46,970 42
Dépenses courantes et taxes payées	20,349 7
Echanges pour le Clearing House	2,5,586 1
Billets d'autres banques nationales	20,075 00
Petite monnaie y compris les nickels	275 13
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or	3,557 43
Billets légal tender	126,306 00
Total	$2,158,969 94

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Autres profits non divisés	42,020 06
Billets de banque nationale non-rachetés	449,357 00
Dividendes non payés	4,112 50
Dépôts individuels	770,894
Certificats de dépôts payables sur demande	4,781 5
Dû à d'autres banques nationales	521 90
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	387,487 29
Total	$2,158,960 94

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact.

JAS. CHALARON, Caissier.

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 11 Juillet 1875.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 10 HEURES DU MATIN à midi jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A
Argongue Philippe.
Arnaud Louis Auguste 2
B
Barsona Francisco
Barthet Jean
Biagio Giffini
Brown John
Buonanno Giannario
Bugno Stefano
C
Capiez John
Carovello Raffaele
Carauro Giuseppe
Craparo Giuseppe
Chapas Monsieur
Cipriani Lorenzo
Civiotte Domenico
D
De Locumbaxxi Juan Antonio
E
Escaig Joseph
Estebenet Louis
F
Famaaro Agostino
Favarolo Rosario
Ferrer Gabriel
G
Gerbasi Ferdinando
Gerbase Vincenzo
Gelpi Geronimo del Co
H
Hernandez Juan Perez
I J
Iglesias Emilio
Jouando Jean
L
Lamasou Mathieu
Lecourt A
Lacaze Edouard
L'Estrade Emile
Liévpros Jaime
Louque Félix
M
Mahe Joseph A
Matz M
Mancei Mons
Mari Acalle
Maschar Jean
Merazzi Joseph
Moreau Eugène
N
Nuttio P
P
Palmisano Giuseppe
Panzella Giuseppe
Pasalero Lorenzo
Pegus Monsieur
Pauplous Charles
Payssé Jean Marie
Pujol André
R
Ramon D
Rollo Giovanni
Raysriguier Louis
Russo Felice
Ruty P
S
Spano Bartolo
Spano Salvatore
Tebil ect Giovanni
Suari A
T
Tusca F L
U
Umené Agostino
Z
Zacchario Francisco

LISTE DES DAMES.

C
Casslar Odile Mrs
Courbebaisse Gonchen
Curlen Widow Mrs
D
Dupuy F Mrs
Dor Eugène Mrs
G
Gauday Widow
L
Lavigne Mrs
Lunor Irma Mrs
P
Prosper Sabine Mrs

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.